PROCÈS-VERBAL

DU 13 OCTOBRE 2026

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENTS:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Michel-André Lechasseur, conseiller :	siège nº : 2
Mme Valérie Huet, conseillère :	siège nº : 3
M. Joseph Gareau, conseiller :	siège nº : 4
M. Pierre-Olivier Lecours, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

15 personnes assistent à la séance.

26-10-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2026
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 30 septembre 2026
5.3 Adhésion à Costco et autorisation de signature pour et au nom de la municipalité pour une carte de crédit
5.4 Acceptation de soumission de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exécution de l'audit financier 2025
5.5 Étalement de la taxe de mutation

5.6 Appui et participation à la contribution financière pour une unité mobile de soins à domicile VESTA
5.7 Motion de félicitation à M. Pascal Bérubé député de Matane-Matapédia-Mitis pour sa réélection

6. Première période de questions

7. Sécurité publique et civile
pas de point à traiter

8. Travaux publics-Transports

8.1 demande d'aide financière pour les chemins à double vocation
8.2 vente par appel d'offres des souffleuses de la municipalité
8.3 appel d'offres pour le déneigement des chemins de la municipalité par contrat de type clé en main

9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement
Pas de point à traiter

11. Loisirs, culture et vie communautaire
Pas de point à traiter

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Michel-André Lechasseur et appuyé par M. Gervais Parent

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-10-002 **3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2026</u>**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2026;

Il est proposé par Mme Valérie Huet et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

- L'organisme La Ressource nous a fait parvenir une demande de contribution financière.

- M. Denis Blanchette nous a fait parvenir une lettre nous demandant le maintien de l'ouverture du 7e Rang Est.

4.2 <u>MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE DE LA MRC DU 9 SEPTEMBRE</u>

- La MRC a fait l'acquisition du logiciel géocentralis
- Le service d'évaluation passera de Évimbec à FQM à compter du 1er janvier 2027 suite à un appel d'offres
- La firme EDF qui opère dans le secteur éolien a été vendu à une compagnie américaine

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

26-10-003 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2026 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé par M. Joseph Gareau

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 septembre au montant de 140 849.51$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-10-004 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 SEPTEMBRE 2026</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 septembre 2026 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par Mme Valérie Huet

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-10-005 **5.3 <u>ADHÉSION À COSTCO ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR UNE CARTE DE CRÉDIT</u>**

ATTENDU QUE la bonne gestion des fonds publics inclut la recherche des prix les moins dispendieux pour ces achats;

ATTENDU QUE plusieurs de ces items à prix moindre se retrouvent chez Costco et qu'il faut être membre pour y effectuer des achats;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours

QUE le conseil municipal autorise M. Robert Lyman, directeur général, greffier-trésorier d'acquérir une carte de membre;

QUE M. Lyman fasse une demande de carte de crédit Costco et signe les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-10-006 **5.4 <u>ACCEPTATION DE SOUMISSION DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR L'AUDIT FINANCIER 2025</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier doit déposer ses états financiers pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 19 750$ avant taxes applicables pour les audits financiers 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-10-007 **5.5 <u>ÉTALEMENT DU PAIEMENT DE LA TAXE DE MUTATION</u>**

ATTENDU QUE la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1) accorde aux municipalités le pouvoir de percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur leur territoire ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions applicables et des récentes mesures d'assouplissement de gestion budgétaire, le conseil municipal souhaite offrir une flexibilité financière aux nouveaux acquéreurs face à la hausse de la valeur foncière ;
ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et dans l'intérêt des citoyens de permettre, sous certaines conditions, le paiement échelonné du compte de droits de mutation ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Huet
APPUYÉ PAR M. Joseph Gareau

ARTICLE 1 : Seuils d'admissibilité à l'étalement
Le paiement des droits de mutation immobilière peut être étalé à la demande du contribuable uniquement si le montant total facturé est **supérieur à 500$**. Tout montant inférieur demeure exigible en un seul versement dans les 30 jours suivant l'envoi du compte.

ARTICLE 2 : Calendrier des versements échelonnés
Pour les comptes admissibles, le paiement pourra être effectué en **QUATRE (4) versements égaux**, établis selon l'échéancier suivant:

Versement	Échéance
1er versement	Dans les **30 jours** suivant la date d'expédition du compte
2e versement	Dans les **90 jours** suivant la date d'expédition du compte
3e versement	Dans les **150 jours** suivant la date d'expédition du compte
4e versement	Dans les **210 jours** suivant la date d'expédition du compte

ARTICLE 3 : Intérêts et pénalités en cas de retard
Le non-respect de l'échéance de l'un des versements entraînera la déchéance du terme accordé. Le solde total du compte de mutation deviendra alors immédiatement exigible.

- Les arrérages porteront intérêt au taux annuel de **12%**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-10-008

5.6 <u>APPUI ET PARTICIPATION À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR UNE UNITÉ DE SOINS À DOMICILE VESTA</u>

ATTENDU QUE la MRC chapeaute un projet d'implantation d'une unité mobile de soins à domicile;

ATTENDU QUE chacune des 16 municipalités de la MRC peut bénéficier de ce service et que par conséquent chaque municipalité doit faire sa part de contribution selon une échelle dictée par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par Mme Valérie Huet

QUE le conseil municipal autorise la contribution financière de l'ordre de 50$;

QUE cette somme soit versée directement à la fondation Santé Mitis comme stipulé dans la lettre d'introduction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-10-009 **5.7 <u>MOTION DE FÉLICITATION À M. PASCAL BÉRUBÉ, DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA-MITIS POUR SA RÉÉLECTION</u>**

ATTENDU QUE le 5 octobre dernier a eu lieu des élections provinciales;

ATTENDU QUE M. Pascal Bérubé a réalisé un exploit, soit celui de réussir à se faire élire pour un 7e mandat consécutif ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Charles-Garnier envoie toutes ses félicitations à M. Bérubé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

PAS DE POINT À TRAITER

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

26-10-010 **8.1 <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION</u>**

ATTENDU QUE cette résolution s'avère un renouvellement de demande;

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources Naturelle et Forêts et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour la saison 2025-2026.

ROUTES	DISTANCES	# VOYAGES CAMIONS
Route de Saint-Charles	2.6 km	4264
Rue Principale	1.6 km	4264
Rue Bélanger	0.6 km	4264
7e Rang Ouest (section entre Route du Portage)	0.23 km	353
7e Rang Ouest (section entre Route du Portage et rue Bélanger)	1.91 km	4264
7e Rang Ouest (section entre route du Portage et forêt publique	7.58 km	27
Route du Portage	2 km	4617
8e Rang Est	6.8 km	1066

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé Mme Valérie Huet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 23.32 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-10-011

8.2 VENTE PAR APPEL D'OFFRES DES SOUFFLEUSES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier a procédé à une demande d'appel d'offres pour la vente de ses anciennes souffleuses;

ATTENDU QU'il y a eu une seule réponse et qu'elle s'est avérée insatisfaisante aux yeux des membres du conseil

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé par Mme Valérie Huet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier abroge cet appel d'offres;

QUE la municipalité a décidé de vendre lesdites souffleuses pour le fer et qu'elle va procéder à la vente des pneus par appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-10-012 **8.3 <u>DEMANDE PAR APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ PAR CONTRAT DE TYPE CLÉ EN MAIN</u>**

ATTENDU QUE les chauffeurs engagés se sont désistés;

ATTENDU QUE la municipalité doit déneiger ses routes incluant la portion du MTMD obtenu par contrat;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Huet et appuyé par M. Michel-André Lechasseur
QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier octroie le contrat a **RPF** pour le déneigement des chemins de la municipalité;

QUE les conditions du contrat de type clé en main ont été énumérées dans l'appel d'offres et que **RPF** consent à souscrire audit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

Pas de point à traiter

10. <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u>

PAS DE POINT À TRAITER

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

PAS DE POINT À TRAITER

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

13. <u>VARIA</u>

<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

26-10-013 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Bruno Roy et appuyé par M. Joseph Gareau de la lever de l'assemblée à 20h08.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…… ……..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier